

7 RUE JEAN ZAY**69800 ST PRIEST**

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - www.lyonsud.com - contact@lyonsud.com - N° d'agrément 2002-376
Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres DOURoux & DUMAS

ARBRES ET VEGETAUX POUR JARDINS ET TERRASSES

Lundi 14 septembre 2015 à 17h30 - Exposition de 17h à 17h30

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Définition

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

Article 2 - Généralités

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.

Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.

Le fait de porter une enchère, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.

Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

Article 3 - La vente

3.1 Généralités

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant.

Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre « F », signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « *adjudgé* », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.

La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

3.2 Ordres d'achat

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir le formulaire d'ordre d'achat. La SVV DUMAS agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par l'enchérisseur.

Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients.

L'étude n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Les ventes judiciaires sont réalisées par la SCP DUMAS, commissaire-priseur, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

Les ventes volontaires sont réalisées par la SVV DUMAS, dirigées par une personne habilitée par la SVV DUMAS, agrément 2002-376, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

Article 4 - Garanties

4.1 Garanties du vendeur

Le vendeur garanti à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemniser la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

4.2 Garanties de la SVV

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal

de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.

Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).

Un compte-rendu de l'état de conservation des oeuvres peut être demandé au commissaire-priseur.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Certains matériels sont vendus avec la lettre « F », mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.

Par « *test* » et « *état de fonctionnement* », il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.

Lorsque la lettre « NT » est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est « *non testé* » et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Lorsque la lettre « PP » est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu « *pour pièces* » et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions « F », « NT » ou « PP ».

Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre « F » et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.

Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Article 5 - Le paiement

5.1 Modalités de paiement

La vente est conduite en Euros.

Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.

Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.

Sauf mentions expresse, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.

L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

5.2 Frais en sus du prix d'adjudication

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.

Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.

A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.

Pour les objets acquis via live.interencheres.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication.

Les modes de paiement peuvent être :

- En espèces jusqu'à 3000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Par chèque de banque certifié, une pièce d'identité est exigée ou par chèque accompagné d'une lettre accréditive.

- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.

L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant » ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,

- le paiement du prix d'adjudication ou :

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

- des frais de magasinage ou de garde-meubles.

En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 Euros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.

La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habilités de justifier au moins 48 heures avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.

7.1 Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.

Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.

Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accreditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.

A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.

7.2 Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer.

A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.

Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.

Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.

Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.

7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interencheres.com

La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interencheres.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

Article 8 – Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.

Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.

La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « ***adjudgé*** », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.

Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente.

En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui paraît la plus opportune.

Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieure d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.

Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.

La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.

L'adjudgé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.

L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.

Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.

En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.

Pour enchérir en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interencheres.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

Article 9 – Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots adjudgés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.

L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.

Expédition des objets :

- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjudgé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.

- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.

- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.

- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.

- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.

- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet

Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :

Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC

Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.

Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.

L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.

Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé ne sont pas vendus avec l'objet.

Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.

L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.

Les machines et matériels « **non conformes** » sont vendus inaptes à la production.

N°	DESIGNATION
1	OLIVIER PICUAL
2	OLIVIER PICUAL
3	OLIVIER PICUAL
4	OLIVIER PICUAL
5	BRAHEA ARMATA
6	WASHINGTONIA
7	JASMIN
8	JASMIN
9	JASMIN
10	JASMIN
11	JASMIN
12	JASMIN
13	JASMIN
14	JASMIN
15	JASMIN
16	JASMIN
17	JASMIN
18	JASMIN
19	JASMIN
20	JASMIN
21	BOUGAINVILLIER
22	BOUGAINVILLIER
23	BOUGAINVILLIER
24	BOUGAINVILLIER
25	BOUGAINVILLIER
26	BOUGAINVILLIER
27	BOUGAINVILLIER
28	BOUGAINVILLIER
29	BOUGAINVILLIER
30	BOUGAINVILLIER
31	CERISIER
32	CERISIER
33	CERISIER
34	CERISIER
35	CERISIER

Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.

Ces matériels pourront être vendus soit :

Catégorie 1 : A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

Catégorie 2 : A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation

Catégorie 3 : A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.

Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.

Article 12 – Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

Article 13 – Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site www.lyonsud.com, ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

Autres dispositions – Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.

Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

36	PLAQUEMINIER
37	PLAQUEMINIER
38	PLAQUEMINIER
39	REINE CLAUDE
40	REINE CLAUDE
41	REINE CLAUDE
42	REINE CLAUDE
43	ABRICOTIER
44	PECHE PLATE
45	PECHE PLATE
46	PECHE PLATE
47	PECHE PLATE
48	PECHE PLATE
49	PECHE PLATE
50	PECHE PLATE
51	POIRIER
52	POIRIER
53	POIRIER
54	NOYER
55	NOYER
56	POMMIER JAUNE
57	POMMIER JAUNE
58	POMMIER JAUNE
59	POMMIER JAUNE
60	POMMIER ROUGE
61	POMMIER ROUGE
62	POMMIER ROUGE
63	POMMIER ROUGE
64	CYPRES 4M
65	CYPRES 4M
66	CYPRES 4M
67	LAURUS NOBILIS
68	PRUNNUS PISARDI
69	PRUNNUS PISARDI
70	PRUNNUS PISARDI
71	CITRONNIER

72	CITRONNIER
73	CITRONNIER
74	CITRONNIER
75	CITRONNIER
76	CLEMENTINIER
77	CLEMENTINIER
78	CLEMENTINIER
79	CLEMENTINIER
80	CLEMENTINIER
81	CLEMENTINIER
82	ORANGER
83	ORANGER
84	ORANGER
85	NERIUM OLANDER TIGE
86	NERIUM OLANDER TIGE
87	NERIUM OLANDER TIGE
88	NERIUM OLANDER TIGE
89	NERIUM OLANDER TIGE
90	NERIUM OLANDER TIGE
91	NERIUM OLANDER TIGE
92	NERIUM OLANDER TIGE
93	TRACHYCARPUS EXCELSA
94	TRACHYCARPUS EXCELSA
95	TRACHYCARPUS EXCELSA
96	TRACHYCARPUS EXCELSA
97	TRACHYCARPUS EXCELSA
98	TRACHYCARPUS EXCELSA
99	TRACHYCARPUS EXCELSA
100	TRACHYCARPUS EXCELSA
101	TRACHYCARPUS EXCELSA
102	TRACHYCARPUS EXCELSA
103	TRACHYCARPUS EXCELSA
104	TRACHYCARPUS EXCELSA
105	TRACHYCARPUS EXCELSA
106	TRACHYCARPUS EXCELSA
107	TRACHYCARPUS EXCELSA
108	TRACHYCARPUS EXCELSA
109	TRACHYCARPUS EXCELSA
110	TRACHYCARPUS EXCELSA
111	TRACHYCARPUS EXCELSA
112	BAMBOU
113	CHAMAEROPS HUMILIS
114	CHAMAEROPS HUMILIS
115	CHAMAEROPS HUMILIS
116	CHAMAEROPS HUMILIS
117	CHAMAEROPS HUMILIS
118	CHAMAEROPS HUMILIS
119	CHAMAEROPS HUMILIS
120	CHAMAEROPS HUMILIS
121	CHAMAEROPS CERIFERA
122	CHAMAEROPS CERIFERA
123	WASHINGTONIA
124	WASHINGTONIA
125	WASHINGTONIA
126	WASHINGTONIA
127	WASHINGTONIA

128	WASHINGTONIA
129	PHOENIX CANARIENSIS
130	PHOENIX CANARIENSIS
131	PHOENIX CANARIENSIS
132	PHOENIX CANARIENSIS
133	PHOENIX CANARIENSIS
134	PHOENIX CANARIENSIS
135	DASYLIRION LOMGISSIMUM
136	YUCCA ROSTRATA
137	YUCCA ROSTRATA
138	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
139	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
140	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
141	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
142	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
143	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
144	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
145	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
146	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
147	DASYLIRION SERRATIFOLIUM
148	JUBEA CHILIENSIS
149	JUBEA CHILIENSIS
150	YUCCA RIGIDA
151	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
152	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
153	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
154	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
155	CYCAS REVOLUTAS
156	CYCAS REVOLUTAS
157	YUCCA
158	YUCCA
159	VIGNE TONNELLE
160	VIGNE
161	VIGNE
162	VIGNE
163	VIGNE
164	VIGNE
165	VIGNE
166	FIGUIER
167	FIGUIER
168	FIGUIER
169	GRENADIER
170	LANTANA
171	LANTANA
172	LANTANA
173	LANTANA
174	LANTANA
175	LANTANA
176	LANTANA
177	LANTANA
178	LANTANA
179	LANTANA
180	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
181	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
182	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
183	WESTRINGIA BLANCHE

184	WESTRINGIA BLANCHE
185	WESTRINGIA BLANCHE
186	ROMARIN RAMPANT
187	ROMARIN RAMPANT
188	ROMARIN RAMPANT
189	OLIVIER BONSAI
190	OLIVIER BONSAI
191	OLIVIER BONSAI
192	OLIVIER BONSAI
193	OLIVIER BONSAI
194	OLIVIER DECO
195	LOT DE 3 POTERIES
196	LOT DE 3 POTERIES
197	LOT DE 3 POTERIES
198	LOT DE 3 POTERIES
199	LOT DE 3 POTERIES
200	LOT DE TROIS POTERIE
201	LOT DE 3 POTERIES
202	POTERIE
203	POTERIE
204	POTERIE
205	POTERIE
206	POTERIE
207	POTERIE
208	AGAVE
209	AGAVE
210	BULBINE FRUTESCENS
211	BULBINE FRUTESCENS
212	BULBINE FRUTESCENS
213	BULBINE FRUTESCENS
214	BULBINE FRUTESCENS
215	BULBINE FRUTESCENS
216	BULBINE FRUTESCENS
217	BULBINE FRUTESCENS
218	BULBINE FRUTESCENS
219	BULBINE FRUTESCENS
220	OLIVIER HOJIBLANCA
221	OLIVIER HOJIBLANCA
222	OLIVIER PICUAL
223	OLIVIER PICUAL
224	OLIVIER PICUAL
225	OLIVIER PICUAL
226	OLIVIER PICUAL
227	OLIVIER PICUAL
228	OLIVIER PICUAL
229	OLIVIER PICUAL
230	OLIVIER PICUAL
231	OLIVIER PICUAL
232	OLIVIER PICUAL
233	OLIVIER PICUAL
234	OLIVIER PICUAL
235	OLIVIER PICUAL
236	OLIVIER PICUAL
237	OLIVIER SAUVAGE
238	OLIVIER SAUVAGE
239	PHORNIUM VARIEGATA

240	PHORNIUM VARIEGATA
241	PHORNIUM VARIEGATA
242	PHORNIUM VARIEGATA
243	PHORNIUM VARIEGATA
244	PHORNIUM VARIEGATA
245	PHORNIUM VARIEGATA
246	PHORNIUM VARIEGATA
247	OLIVIER DECO
248	OLIVIER SPYRAL
249	OLIVIER DECO
250	OLIVIER DECO
251	DRACAENA INDIVISA
252	DRACAENA INDIVISA
253	DRACAENA INDIVISA
254	DRACAENA INDIVISA
255	DRACAENA INDIVISA
256	DRACAENA INDIVISA
257	DRACAENA INDIVISA
258	DRACAENA INDIVISA
259	DRACAENA INDIVISA
260	DRACAENA INDIVISA
261	LAYLANDI
262	PHONTINIA RED ROBINE
263	LAURUS NOBILIS
264	JUNIPERUS
265	JUNIPERUS
266	JUNIPERUS
267	JUNIPERUS
268	JUNIPERUS
269	JUNIPERUS
270	JUNIPERUS
271	JUNIPERUS
272	JUNIPERUS
273	JUNIPERUS
274	TULBARGIA VIOLETA
275	TULBARGIA VIOLETA
276	TULBARGIA VIOLETA
277	TULBARGIA VIOLETA
278	TULBARGIA VIOLETA
279	TULBARGIA VIOLETA
280	TULBARGIA VIOLETA
281	TULBARGIA VIOLETA
282	BOUGAINVILLIER
283	BOUGAINVILLIER
284	BOUGAINVILLIER
285	BOUGAINVILLIER
286	BOUGAINVILLIER
287	BOUGAINVILLIER
288	BOUGAINVILLIER
289	BOUGAINVILLIER
290	BOUGAINVILLIER
291	BOUGAINVILLIER
292	NERIUM OLEANDER ROUGE
293	NERIUM OLEANDER ROUGE
294	NERIUM OLEANDER ROUGE
295	NERIUM OLEANDER ROUGE

296	NERIUM OLEANDER ROUGE
297	NERIUM OLEANDER BLANC
298	NERIUM OLEANDER BLANC
299	NERIUM OLEANDER BLANC
300	NERIUM OLEANDER BLANC
301	NERIUM OLEANDER BLANC
302	NERIUM OLANDER ROSE
303	NERIUM OLANDER ROSE
304	NERIUM OLANDER ROSE
305	NERIUM OLANDER ROSE
306	NERIUM OLANDER ROSE
307	NERIUM OLANDER ROSE
308	NERIUM OLANDER ROSE
309	NERIUM OLANDER ROSE
310	NERIUM OLEANDER BLANC
311	NERIUM OLEANDER BLANC
312	NERIUM OLEANDER BLANC
313	NERIUM OLEANDER BLANC
314	NERIUM OLEANDER BLANC
315	NERIUM OLEANDER BLANC
316	NERIUM OLEANDER BLANC
317	NERIUM OLEANDER BLANC
318	NERIUM OLEANDER BLANC
319	NERIUM OLEANDER BLANC
320	VIBURNUM LUCIDUM
321	VIBURNUM LUCIDUM
322	VIBURNUM LUCIDUM
323	VIBURNUM LUCIDUM
324	VIBURNUM LUCIDUM
325	VIBURNUM LUCIDUM
326	ELEAGNUS
327	ELEAGNUS
328	ELEAGNUS
329	ELEAGNUS
330	ELEAGNUS
331	ELEAGNUS
332	ELEAGNUS
333	ELEAGNUS
334	ELEAGNUS
335	ELEAGNUS
336	ELEAGNUS
337	ELEAGNUS
338	ELEAGNUS
339	ELEAGNUS
340	ELEAGNUS
341	ELEAGNUS
342	ELEAGNUS
343	ELEAGNUS
344	ELEAGNUS
345	ELEAGNUS
346	PITTOSPORUM
347	PITTOSPORUM
348	PITTOSPORUM
349	PITTOSPORUM
350	PITTOSPORUM
351	PITTOSPORUM

352	PITTOSPORUM
353	PITTOSPORUM
354	PITTOSPORUM
355	PITTOSPORUM
356	TEUCRIUM
357	TEUCRIUM
358	TEUCRIUM
359	TEUCRIUM
360	TEUCRIUM
361	TEUCRIUM
362	TEUCRIUM
363	TEUCRIUM
364	TEUCRIUM
365	TEUCRIUM
366	TEUCRIUM
367	EVONYMUS
368	EVONYMUS
369	EVONYMUS
370	EVONYMUS
371	EVONYMUS
372	EVONYMUS
373	EVONYMUS
374	EVONYMUS
375	EVONYMUS VARIEGATA
376	EVONYMUS VARIEGATA
377	EVONYMUS VARIEGATA
378	EUROMAFILA NIVEA
379	EUROMAFILA NIVEA
380	PLOLYGALA MYRTIFOLIA
381	PLOLYGALA MYRTIFOLIA
382	PLOLYGALA MYRTIFOLIA
383	PHONTINIA RED ROBINE
384	RUSETIA
385	RUSETIA
386	RUSETIA
387	RUSETIA
388	PLUMBAGO
389	PLUMBAGO
390	PLUMBAGO
391	PLUMBAGO
392	PLUMBAGO
393	PLUMBAGO
394	ROMARIN RAMPANT